



Nombre de conseillers.....43  
 En exercice..... 43  
 Présents à la séance.....29  
 Pouvoirs.....09  
 Excusés..... 04  
 Absent..... 01

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 11 DÉCEMBRE 2025**

**N°2025-12-05 : AJUSTEMENT D'AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT (AP/CP)**

Le jeudi 11 décembre 2025 à 19h00, le Conseil municipal de la Commune de Livry-Gargan s'est réuni à l'Espace Jules Verne, sous la présidence de Monsieur Pierre-Yves MARTIN, Maire, suite à la convocation faite le vendredi 28 novembre 2025.

**Présents :**

MARTIN Pierre-Yves	CARCREFF Corinne	BEREZIN Serge
BOUDJEMAÏ Kaïssa	ATTARD Gérard	BORDES Roselyne
MANTEL Serge	MAKHLOUF Dounia	AOUATI Kheireddine
MAUROBET Catherine	FOURNIER Marine	MILOTI Donni
MONIER Annick	KOUCEM Yacine	DJABALI Sara
ARNAUD Philippe	BARATTA Jean-Pierre	DI IORIO Rina
LEROUX Pierre-Olivier	CRALIS Christophe	LAFARGUE Jean-Claude
MARKARIAN Olivier	BERTHE Éloïse	HODÉ Laurence
BERNARD Anne	CHASSAIN Clément	BITATSI-TRACHET Françoise
MOULINAT-KERGOAT Hélène	TRILLAUD Laurent	

**Pouvoirs :**

CARRATALA Henri	à MARTIN Pierre-Yves
LE COZ Lucie	à MILOTI Donni
MICONNET Olivier	à MANTEL Serge
HERRMANN Marie-Catherine	à AOUATI Kheireddine
COLLET Marie-Madeleine	à ARNAUD Philippe
ADLANI Myriam	à BOUDJEMAÏ Kaïssa
BONINI Bruno	à BITATSI-TRACHET Françoise
JOLY Nathalie	à TRILLAUD Laurent
ROSSINI Christel	à HODÉ Laurence

**Excusés :**

AÏDOUDI Salem	RENAULT Bernadette	HAMZA Ali
GUIMARAES Odette		

**Absente :**

LE BLEGUET Marie-Thérèse

Il a été, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, procédé immédiatement après l'ouverture de la séance à la nomination d'un Secrétaire de séance. M. BARATTA a été désigné pour remplir ces fonctions.

Le Conseil municipal,

Sur proposition de M. MANTEL rapporteur ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment ses articles L. 1612-1, L. 2311-3 et R. 2311-9 ;

Vu l'Instruction budgétaire et comptable M57 ;

Vu la délibération n°2021-02-05 du 04 février 2021 mettant en place une autorisation de programme et la répartition des crédits de paiement pour trois opérations de construction scolaire ;

Vu la délibération n°2024-02-08 du 08 février 2024 actualisant et créant des opérations des deux autorisations de programme et crédits de paiement pour des opérations des programmes équipement scolaire, éducation et cadre de vie ;

Vu les délibérations n°2025-03-05 du 20 mars 2025 et n°2025-10-04 du 16 octobre 2025 ajustant les autorisations de programme et crédits de paiement ;

Vu la délibération n°2025-03-08 du 20 mars 2025 approuvant le Budget primitif 2025 ;

Vu la délibération n°2025-07-03 du 03 juillet 2025 votant la Décision Modificative n°1 du budget 2025 ;

Vu la délibération n°2025-10-02 du 16 octobre 2025 votant la Décision Modificative n°2 du budget 2025 ;

Vu l'avis de la Commission permanente Administration Générale en date du mardi 2 décembre 2025 ;

Considérant la nécessité d'actualiser les montants de l'opération Construction école primaire sur le secteur Poudrerie de l'Autorisation de Programme Equipement scolaire, en raison des révisions de prix de marché et de l'évolution des besoins physiques ;

Après en avoir délibéré ;

**À la majorité par :**

**- 32 voix pour :**

MARTIN Pierre-Yves	CARCREFF Corinne	BEREZIN Serge
BOUDJEMAÏ Kaïssa	ATTARD Gérard	BORDES Roselyne
MANTEL Serge	MAKHLOUF Dounia	AOUATI Kheireddine
MAUROBET Catherine	FOURNIER Marine	MILOTI Donni
MONIER Annick	KOUCEM Yacine	DJABALI Sara
ARNAUD Philippe	BARATTA Jean-Pierre	DI IORIO Rina
LEROUX Pierre-Olivier	CRALIS Christophe	LAFARGUE Jean-Claude
MARKARIAN Olivier	BERTHE Éloïse	MOULINAT-KERGOAT Hélène
BERNARD Anne	CHASSAIN Clément	

CARRATALA Henri

à MARTIN Pierre-Yves

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.*

Accusé de réception en préfecture  
093-219300464-20251216-2025-12-05-DE  
Date de télétransmission : 16/12/2025  
Date de réception préfecture : 16/12/2025

LE COZ Lucie	à MILOTI Donni
MICONNET Olivier	à MANTEL Serge
HERRMANN Marie-Catherine	à AOUATI Kheireddine
COLLET Marie-Madeleine	à ARNAUD Philippe
ADLANI Myriam	à BOUDJEMAÏ Kaïssa

**- 6 abstentions :**

TRILLAUD Laurent	HODÉ Laurence	BITATSI-TRACHET Françoise
BONINI Bruno	à BITATSI-TRACHET Françoise	
JOLY Nathalie	à TRILLAUD Laurent	
ROSSINI Christel	à HODÉ Laurence	

**Article 1 :** Approuve l'ajustement et la ventilation des crédits proposés pour l'Autorisation de Programme d'Equipement Scolaire ainsi que leurs financements prévisionnels :

Programme équipement scolaire	Autorisation de Programme BP2025	Révision DMT 2025	Autorisation de Programme DMT 2025	Ventilation DMT 2025 Crédits de paiement	Financement prévisionnel DMT2025
Opération : Construction Ecole Primaire Secteur Poudrerie	8 700 428,00 €	349 658,70 €	9 050 086,70 €	2021 : 99 408,18€ 2022 : 216 510,82€ 2023 : 353 297,84€ 2024 : 2 271 064,34€ 2025 : 6 109 805,52€	FCTVA : 1 484 576€ Etat (DSIL) : 1 500 000€ CAF : 386 400€ Emprunt : 5 000 000€ Emprunt CAF à taux 0 : 57 600€ Autofinancement: 621 510,70€
Opération : Construction Ecole Maternelle et Centre de Loisirs Vauban 2	7 292 307,00 €	0,00 €	7 292 307,00 €	2021 : 72 250€ 2022 : 218 182,10€ 2023 : 26 515,53€ 2024 : 1 377 645,52€ 2025 : 4 245 169,85€ 2026 : 1 352 544€	FCTVA : 1 196 230€ Etat (DSIL) : 784 000€ Région (CAR) : 620 000€ CAF : 404 400€ Emprunt : 4 200 000€ Emprunt CAF à taux 0 : 69 400€ Autofinancement: 18 277€
Opération : Extension Maternelle Bayard	5 865 452,30 €	0,00 €	5 865 452,30 €	2021 : 51 324,42€ 2022 : 326 595,81€ 2023 : 1 629 403,19€ 2024 : 2 413 563,49€ 2025 : 1 008 965,39€ 2026 : 435 600	FCTVA : 962 168€ Etat (DSIL) : 361 037€ Etat (AESN) : 172 817€ Région (CAR) : 380 000€ MGP (FIM) : 33 628€ Emprunt : 3 900 000€ Autofinancement: 55 802,30€

**Article 2 :** Précise que les reports de crédit de paiement éventuels se feront sur ceux de l'exercice N+1 de manière automatique ;

**Article 3 :** Précise que les dépenses seront financées par les recettes prévisionnelles sus indiquées.

Ainsi fait et délibéré en séance le jeudi 11 décembre 2025.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.*

Accusé de réception en préfecture  
093-219300464-20251216-2025-12-05-DE  
Date de télétransmission : 16/12/2025  
Date de réception préfecture : 16/12/2025

Jean-Pierre BARATTA  
Secrétaire de séance



Pierre-Yves MARTIN  
Maire de Livry-Gargan  
Conseiller départemental



**date de publication : le 17/12/2025**

Accusé de réception en préfecture  
093-219300464-20251216-2025-12-05-DE  
Date de télétransmission : 16/12/2025  
Date de réception préfecture : 16/12/2025

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.